

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION  
46e séance  
tenue le  
25 novembre 1992  
à 15 heures  
New York

COMTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 46e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

Sommaire

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR: RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET COORDINATION DES EFFORTS DEPLOYES POUR ETUDIER ET ATTENUER LE PLUS POSSIBLE LES CONSEQUENCES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR . FORMATION ET RECHERCHE

b) UNIVERSITE DES NATIONS UNIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE  
A/C.2/47/SR.46  
1er décembre 1992  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

Projet de résolution A/C.2/47/L.44

1. M. SHAUKAT (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77, présente le projet de résolution en soulignant certains de ses éléments, notamment la prière adressée au Secrétaire général de présenter un rapport sur le programme d'action pour le développement contenant une analyse et des recommandations sur les moyens de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de développer les relations qui existent entre elle et les institutions de Bretton Woods en ce qui concerne la promotion de la coopération internationale pour le développement. L'intervenant exprime l'espoir que le projet de résolution sera appuyé par la Commission.

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

Projets de résolution A/C.2/47/L.52 et A/C.2/47/L.53

2. M. SHAUKAT (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77, présente les projets de résolution et, au sujet de celui qui figure dans le document A/C.2/47/L.52, il appelle l'attention de la Commission sur le paragraphe 1 du dispositif, dans lequel l'Assemblée générale déciderait de proclamer le 17 octobre Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Au sujet du projet de résolution A/C.2/47/L.53, il mentionne, entre autres aspects importants du dispositif, l'accent qui est mis sur la nécessité d'éliminer la pauvreté, l'importance des politiques nationales à cet effet, l'invitation à lancer des programmes nationaux et le rôle essentiel d'un environnement économique international propice et de la réalisation des objectifs convenus en matière d'aide publique au développement. Il exprime l'espoir que les consultations officielles permettront de réaliser un consensus sur les deux projets de résolution.

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET COORDINATION DES EFFORTS DEPLOYES POUR ETUDIER ET ATTENUER LE PLUS POSSIBLE LES CONSEQUENCES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL (suite)

Projet de résolution A/C.2/47/L.55

3. M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie), parlant aussi au nom du Bélarus et de l'Ukraine, coauteurs du projet de résolution, rappelle que ce texte est basé sur des résolutions antérieures de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social visant à améliorer l'efficacité du système des Nations Unies pour la mobilisation de la coopération internationale dans ce domaine. L'intervenant cite le 7e alinéa du préambule, dans lequel l'Assemblée générale se déclare préoccupée des effets persistants de la catastrophe sur la vie et la santé des populations, préoccupation malheureusement justifiée par les données contenues

/...

(M. Kudryavtsev, Fédération de Russie)

dans les derniers rapports de l'Organisation mondiale de la santé. Au sujet du dispositif, l'intervenant fait notamment état, à propos du paragraphe premier, des domaines prioritaires convenus lors de la réunion du Groupe de travail interinstitutions tenue à Kiev (A/47/322/Add.1). La Fédération de Russie est disposée à coopérer au maximum à l'adoption des mesures correctives qui pourraient se révéler nécessaires à la suite de l'examen du rapport du Secrétaire général demandé au paragraphe 4 du dispositif. En outre, comme l'ont demandé plusieurs délégations, il serait bon que l'Assemblée générale examine cette question tous les deux ans. L'intervenant espère que toutes les délégations comprendront le sérieux avec lequel on travaille actuellement à atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et convaincu que le projet de résolution bénéficiera d'un appui général.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Projet de résolution A/C.2/47/L.54

4. Mlle DIOP (Sénégal), en sa qualité de Vice-Présidente, déclare que les consultations tenues sur ce projet de résolution ont été fructueuses et propose que le projet soit adopté, étant entendu que le paragraphe 3 restera entre crochets.

5. Le projet de résolution A/C.2/47/L.54, tel que modifié oralement, est adopté.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Projet de résolution A/C.2/47/L.18/Rev.1

6. Mlle DIOP (Sénégal), en sa qualité de Vice-Présidente, déclare que les consultations tenues sur ce projet de résolution ont été fructueuses et propose que le projet soit adopté.

7. Le projet de résolution A/C.2/47/L.18/Rev.1 est adopté.

Projet de résolution A/C.2/47/L.20/Rev.1

8. Le PRESIDENT annonce que le Bénin, le Cameroun, la Colombie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Koweït, Oman, la République-Unie de Tanzanie et Singapour se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

9. Mlle DIOP (Sénégal), en sa qualité de Vice-Présidente, déclare que les consultations tenues sur ce projet de résolution ont été fructueuses et propose que le projet soit adopté, étant entendu que le paragraphe 6 restera entre crochets.

/...

10. M. DORANI (Djibouti) indique que l'Algérie, le Bangladesh et le Maroc se sont joints aux auteurs du projet de résolution et donne lecture d'une correction à apporter au quatrième alinéa du préambule qui, à partir de la quatrième ligne, doit se lire comme suit : "a soumis d'une part la fragile infrastructure économique, sociale et administrative du pays à de graves tensions et d'autre part a posé au pays de graves problèmes de sécurité". En outre, à l'avant-dernière ligne du paragraphe 4 du dispositif, il faut remplacer le mot "humanitaire" par "importante" dans toutes les versions.

11. Le projet de résolution A/C.2/47/L.20/Rev.1, tel que modifié oralement, est adopté.

12. M. DORANI (Djibouti) se félicite de l'adoption du projet de résolution et remercie les pays donateurs et les organisations internationales qui ont fourni une assistance à Djibouti, en particulier le PNUD, l'UNDRRO, l'UNICEF, le PAM, l'OMS et diverses organisations non gouvernementales. Il rend tout spécialement hommage aux activités de coordination menées à bien par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et exhorte les donateurs à fournir des contributions accrues par l'intermédiaire du Département des affaires humanitaires.

13. Les programmes spéciaux d'assistance humanitaire sont particulièrement importants pour les petits pays en développement à économie fragile et vulnérables aux facteurs extérieurs, surtout lorsque, comme c'est le cas de Djibouti, ils doivent faire face à des catastrophes naturelles ou dues à l'homme. Le rapport du Secrétaire général (A/47/337) indique les problèmes de cette nature auxquels se heurte Djibouti : inondations périodiques, sécheresses cycliques, désertification, mouvements massifs de réfugiés et de personnes déplacées, et répercussions économiques de la crise du Golfe.

14. L'intervenant rappelle que l'économie de Djibouti est très liée à celle des pays voisins, car son marché est étroit et ses infrastructures, qui ont été conçues en vue de remplir une fonction régionale, fonctionnent au ralenti du fait de la réduction de la demande. Lorsqu'ils en ont eu besoin, les donateurs ont utilisé le territoire de Djibouti pour faire parvenir des secours d'urgence à des pays voisins tels que la Somalie et l'Éthiopie, et Djibouti va sous peu servir de base de départ et d'approvisionnement pour les forces des Nations Unies qui doivent s'installer dans le Nord de la Somalie.

15. Étant donné les besoins humanitaires et alimentaires de la Corne de l'Afrique, la situation géographique stratégique de Djibouti et sa bonne infrastructure ferroviaire, routière et aéroportuaire, et vu la nécessité de maintenir des réserves suffisantes de vivres et de médicaments comme indiqué dans le rapport de l'UNDRRO (A/47/288), Djibouti propose que, dans le cadre de la Décennie de la prévention des catastrophes naturelles, le Département des Affaires humanitaires établisse sur son territoire une réserve régionale pour permettre des interventions rapides et efficaces en cas de catastrophe dans la sous-région; il donne l'assurance qu'il fournira toute la coopération et tout l'appui nécessaires à cet effet.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE

b) UNIVERSITE DES NATIONS UNIES (suite)

16. M. KOBAYASHI (Japon) informe la Commission que la Chine et le Portugal se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/C.2/47/SR.43.

La séance est levée à 16 heures.